

Fiche signalétique du 4/1/2024, révision 1

---

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange:

Dénomination commerciale: CITRON FEMMINELLO 3 MG/ML PG70VG30

Code commercial: M-3301-03

Code UFI : 0R5G-T0HJ-J00M-39VS

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
E-liquides pour cigarettes électroniques

Non prévu pour les usages non décrits.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur:

GAIA TREND SARL - 10 Route de Strasbourg - 57410 - Rohrbach-les-Bitche - France

Tel : +33 (0) 3 87 02 85 67

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

contact@gaia trend.fr

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tel : +33 (0)1 45 42 59 59

---

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères Règlement CE 1272/2008 (CLP) :



Attention, Flam. Liq. 3, Liquide et vapeurs inflammables.



Attention, Acute Tox. 4, Nocif en cas d'ingestion.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger:



Attention

Mentions de danger:

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

Conseils de prudence:

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur - Ne pas fumer.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un médecin en cas de malaise.

P330 Rincer la bouche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation.

Dispositions spéciales:

Aucune

Contient

Nicotine

## Fiche de Données de Sécurité

### CITRON FEMMINELLO 3 MG/ML PG70VG30

dipentène; limonène: Peut produire une réaction allergique.

citral: Peut produire une réaction allergique.

Linalool: Peut produire une réaction allergique.

Dispositions particulières conformément à l'Annexe XVII de REACH et ses amendements successifs:

Aucune

#### 2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1 Substances

N.A.

#### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes du Règlement CLP et classification relative :

| Qté                  | Nom                 | Numéro d'identif.                                                                                      | Classement par catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|----------------------|---------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| >= 3% -<br>< 5%      | Ethanol             | CAS: 64-17-5                                                                                           |  2.6/2 Flam. Liq. 2 H225<br> 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| >= 0.25% -<br>< 0.5% | Nicotine            | Numéro 614-001-00-1<br>Index:<br>CAS: 54-11-5<br>EC: 200-193-3<br>REACH No.: 01-21200669<br>34-47-0003 |  3.1/2/Dermal Acute Tox. 2 H310<br> 4.1/C2 Aquatic Chronic 2 H411<br> 3.1/2/Inhal Acute Tox. 2 H330<br> 3.1/2/Oral Acute Tox. 2 H300                                                                                                        |
| >= 0.1% -<br>< 0.25% | dipentène; limonène | Numéro 601-029-00-7<br>Index:<br>CAS: 138-86-3<br>EC: 205-341-0                                        |  2.6/3 Flam. Liq. 3 H226<br> 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315<br> 3.4.2/1 Skin Sens. 1 H317<br> 4.1/A1 Aquatic Acute 1 H400<br> 4.1/C1 Aquatic Chronic 1 H410 |
| >= 0.1% -<br>< 0.25% | citral              | Numéro 605-019-00-3<br>Index:<br>CAS: 5392-40-5<br>EC: 226-394-6                                       |  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315<br> 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319<br> 3.4.2/1B Skin Sens. 1B H317                                                                                                                                                                                                                                           |
| >= 0.01% -<br>< 0.1% | Linalool            | CAS: 78-70-6<br>EC: 201-134-4                                                                          |  3.2/2 Skin Irrit. 2 H315<br> 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319<br> 3.4.2/1A Skin Sens. 1A H317                                                                                                                                                                                                                                           |

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.



## Fiche de Données de Sécurité

### CITRON FEMMINELLO 3 MG/ML PG70VG30

- Laver immédiatement avec beaucoup d'eau et éventuellement du savon les parties du corps ayant été en contact avec le produit, même en cas de doute.
- Laver entièrement le corps (douche ou bain).
- Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.
- En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.
- En cas de contact avec les yeux :
- En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion :
- Ne rien donner à manger ou à boire.
- En cas d'inhalation :
- Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.
- 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés
- Aucun
- 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires
- En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).
- Traitement :
- Aucun

---

#### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1. Moyens d'extinction
- Moyens d'extinction appropriés :
- CO2 ou extincteurs à poudres.
- Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :
- Aucun en particulier.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
- Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.
- La combustion produit de la fumée lourde.
- 5.3. Conseils aux pompiers
- Utiliser des appareils respiratoires adaptés.
- Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.
- Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

#### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
- Porter les dispositifs de protection individuelle.
- Éliminer toute source d'allumage.
- Emmener les personnes en lieu sûr.
- Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement
- Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.
- Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
- En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.
- Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage
- Laver à l'eau abondante.
- 6.4. Référence à d'autres rubriques
- Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

- 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger  
Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.  
Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.  
Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.  
Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.  
Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail:  
Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.  
Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.
- 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités  
Stocker à des températures inférieures à 20°C. Conserver à une distance éloignée de flammes libres et de sources de chaleur. Eviter l'exposition directe au soleil.  
Conserver à une distance éloignée de flammes libres, d'étincelles et de sources de chaleur.  
Eviter l'exposition directe au soleil.  
Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.  
Matières incompatibles:  
Aucune en particulier.  
Indication pour les locaux:  
Frais et bien aérés.
- 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)  
Aucune utilisation particulière

---

### **RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

- 8.1. Paramètres de contrôle  
Ethanol - CAS: 64-17-5  
- Type OEL: UE - TWA: 1900 mg/m<sup>3</sup>, 1000 ppm - STEL: 9500 mg/m<sup>3</sup>, 5000 ppm  
- Type OEL: ACGIH - STEL: 1000 ppm - Remarques: A3 - URT irr  
Nicotine - CAS: 54-11-5  
- Type OEL: UE - TWA(8h): 0.5 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: Skin  
- Type OEL: IFA - GESTIS -- Pays: FRANCE - TWA: 0.5 mg/m<sup>3</sup>  
- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 0.5 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: Skin - GI dam, CNS impair, card impair  
citral - CAS: 5392-40-5  
- Type OEL: ACGIH - TWA(8h): 5 ppm - Remarques: (IFV), Skin, DSEN, A4 - Body weight eff, URT irr, eye dam
- Valeurs limites d'exposition DNEL  
N.A.
- Valeurs limites d'exposition PNEC  
N.A.
- 8.2. Contrôles de l'exposition  
Protection des yeux:  
Non requis pour une utilisation normale. Opérer quoi qu'il en soit selon les bonnes pratiques de travail.
- Protection de la peau:  
L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.
- Protection des mains:  
Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.
- Protection respiratoire:  
N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.
- Risques thermiques :  
Aucun
- Contrôles de l'exposition environnementale :



## Fiche de Données de Sécurité

### CITRON FEMMINELLO 3 MG/ML PG70VG30

Aucun  
Contrôles techniques appropriés  
Aucun

#### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

##### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| Propriétés                                                     | valeur | Méthode : | Remarques |
|----------------------------------------------------------------|--------|-----------|-----------|
| Aspect et couleur:                                             | N.A.   | --        | --        |
| Odeur:                                                         | N.A.   | --        | --        |
| Seuil d'odeur :                                                | N.A.   | --        | --        |
| pH :                                                           | N.A.   | --        | --        |
| Point de fusion/congélation:                                   | N.A.   | --        | --        |
| Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:         | N.A.   | --        | --        |
| Point éclair:                                                  | N.A.   | --        | --        |
| Vitesse d'évaporation :                                        | N.A.   | --        | --        |
| Inflammabilité (solide, gaz):                                  | N.A.   | --        | --        |
| Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion : | N.A.   | --        | --        |
| Pression de vapeur:                                            | N.A.   | --        | --        |
| Densité des vapeurs:                                           | N.A.   | --        | --        |
| Densité relative:                                              | N.A.   | --        | --        |
| Hydrosolubilité:                                               | N.A.   | --        | --        |
| Solubilité dans l'huile :                                      | N.A.   | --        | --        |
| Coefficient de partage (n-octanol/eau):                        | N.A.   | --        | --        |
| Température d'auto-inflammabilité :                            | N.A.   | --        | --        |
| Température de décomposition:                                  | N.A.   | --        | --        |
| Viscosité:                                                     | N.A.   | --        | --        |
| Propriétés explosives:                                         | N.A.   | --        | --        |
| Propriétés comburantes:                                        | N.A.   | --        | --        |

##### 9.2. Autres informations

| Propriétés                                            | valeur | Méthode : | Remarques |
|-------------------------------------------------------|--------|-----------|-----------|
| Miscibilité:                                          | N.A.   | --        | --        |
| Liposolubilité:                                       | N.A.   | --        | --        |
| Conductibilité:                                       | N.A.   | --        | --        |
| Propriétés caractéristiques des groupes de substances | N.A.   | --        | --        |

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité  
Stable en conditions normales



## Fiche de Données de Sécurité

### CITRON FEMMINELLO 3 MG/ML PG70VG30

- 10.2. Stabilité chimique  
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter  
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles  
Éviter tout contact avec des matières comburantes. Le produit peut prendre feu.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucun.

---

#### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

##### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques sur le produit :

N.A.

Informations toxicologiques sur les substances principales se trouvant dans le produit :

Nicotine - CAS: 54-11-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale 5 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau 70 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation de brouillard 0.19 mg/l - Durée: 4h

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement (UE)2015/830 indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;
- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles ; exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles ; exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

---

#### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- 12.1. Toxicité  
Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.  
N.A.
- 12.2. Persistance et dégradabilité  
N.A.
- 12.3. Potentiel de bioaccumulation  
N.A.
- 12.4. Mobilité dans le sol  
N.A.
- 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB  
Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune
- 12.6. Autres effets néfastes  
Aucun

---

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Envoyer à des usines de traitement autorisées ou à l'incinération dans des conditions contrôlées. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

#### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. Numéro ONU  
 ADR-UN Number: 3144  
 IATA-UN Number: 3144  
 IMDG-UN Number: 3144
- 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU  
 ADR-Shipping Name: COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.  
 IATA-Shipping Name: COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.  
 IMDG-Shipping Name: COMPOSÉ LIQUIDE DE LA NICOTINE, N.S.A.
- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport  
 ADR-Class: 6.1  
 ADR - Numéro d'identification du danger : 60  
 IATA-Class: 6.1  
 IATA-Label: 6.1  
 IMDG-Class: 6.1
- 14.4. Groupe d'emballage  
 ADR-Packing Group: II  
 IATA-Packing group: II  
 IMDG-Packing group: II
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
 ADR-Polluant environnemental: Non  
 IMDG-Marine polluant: No
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
 ADR-Subsidiary hazards: -  
 ADR-S.P.: 43 274  
 ADR-Catégorie de transport (Code de restriction en tunnels): 2 (D/E)  
 IATA-Passenger Aircraft: 654  
 IATA-Subsidiary hazards: -  
 IATA-Cargo Aircraft: 662  
 IATA-S.P.: A3 A4 A6  
 IATA-ERG: 6L  
 IMDG-EmS: F-A , S-A  
 IMDG-Subsidiary hazards: -  
 IMDG-Stowage and handling: Category B SW2  
 IMDG-Segregation: -
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC  
 N.A.  
 Marchandises emballées en quantités limitées

---

#### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement  
 Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail)  
 Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle)  
 Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)  
 Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)  
 Règlement (CE) n° 790/2009 (ATP 1 CLP) et (EU) n° 758/2013  
 Règlement (UE) 2015/830  
 Règlement (EU) n° 286/2011 (ATP 2 CLP)



## Fiche de Données de Sécurité

### CITRON FEMMINELLO 3 MG/ML PG70VG30

Règlement (EU) n° 618/2012 (ATP 3 CLP)  
Règlement (EU) n° 487/2013 (ATP 4 CLP)  
Règlement (EU) n° 944/2013 (ATP 5 CLP)  
Règlement (EU) n° 605/2014 (ATP 6 CLP)  
Règlement (EU) n° 2015/1221 (ATP 7 CLP)  
Règlement (EU) n° 2016/918 (ATP 8 CLP)  
Règlement (EU) n° 2016/1179 (ATP 9 CLP)  
Règlement (EU) n° 2017/776 (ATP 10 CLP)  
Règlement (EU) n° 2018/669 (ATP 11 CLP)  
Règlement (EU) n° 2018/1480 (ATP 13 CLP)  
Règlement (EU) n° 2019/521 (ATP 12 CLP)  
Règlement (EU) n° 2020/217 (ATP 14 CLP)  
Règlement (EU) n° 2020/1182 (ATP 15 CLP)  
Règlement (EU) n° 2021/643 (ATP 16 CLP)  
Règlement (EU) n° 2021/849 (ATP 17 CLP)  
Règlement (EU) n° 2022/692 (ATP 18 CLP)

Restrictions liées au produit ou aux substances contenues conformément à l'Annexe XVII de la Réglementation (CE) 1907/2006 (REACH) et ses modifications successives:

Restrictions liées au produit:

Restriction 3

Restriction 40

Restrictions liées aux substances contenues:

Restriction 75

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

Directive 2012/18/UE (Seveso III)

Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).

Dir. 2004/42/CE (Directive COV)

Dispositions relatives aux directive EU 2012/18 (Seveso III):

Catégorie Seveso III conformément à l'Annexe 1, partie 1  
le produit appartient à la catégorie: P5c

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée pour le mélange

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases cités à la section 3:

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H310 Mortel par contact cutané.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H330 Mortel par inhalation.

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

| Classe de danger et catégorie de danger | Code  | Description                      |
|-----------------------------------------|-------|----------------------------------|
| Flam. Liq. 2                            | 2.6/2 | Liquide inflammable, Catégorie 2 |
| Flam. Liq. 3                            | 2.6/3 | Liquide inflammable, Catégorie 3 |

## Fiche de Données de Sécurité

### CITRON FEMMINELLO 3 MG/ML PG70VG30

|                   |              |                                                                       |
|-------------------|--------------|-----------------------------------------------------------------------|
| Acute Tox. 2      | 3.1/2/Dermal | Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 2                        |
| Acute Tox. 2      | 3.1/2/Inhal  | Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 2                          |
| Acute Tox. 2      | 3.1/2/Oral   | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 2                          |
| Acute Tox. 4      | 3.1/4/Oral   | Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4                          |
| Skin Irrit. 2     | 3.2/2        | Irritation cutanée, Catégorie 2                                       |
| Eye Irrit. 2      | 3.3/2        | Irritation oculaire, Catégorie 2                                      |
| Skin Sens. 1      | 3.4.2/1      | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1                                  |
| Skin Sens. 1A     | 3.4.2/1A     | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1A                                 |
| Skin Sens. 1B     | 3.4.2/1B     | Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B                                 |
| Aquatic Acute 1   | 4.1/A1       | Danger aigu pour le milieu aquatique, Catégorie 1                     |
| Aquatic Chronic 1 | 4.1/C1       | Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 1 |
| Aquatic Chronic 2 | 4.1/C2       | Danger chronique (à long terme) pour le milieu aquatique, Catégorie 2 |

Cette fiche de données de sécurité a été entièrement revue conformément au Règlement 2015/830. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP]:

| Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 | Méthode de classification    |
|------------------------------------------------------------|------------------------------|
| Flam. Liq. 3, H226                                         | D'après les données d'essais |
| Acute Tox. 4, H302                                         | Méthode de calcul            |

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée. Principales sources bibliographiques:

ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne  
 PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

|             |                                                                                                                             |
|-------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| ADR:        | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.                                  |
| CAS:        | Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).                                     |
| CLP:        | Classification, Etiquetage, Emballage.                                                                                      |
| DNEL:       | Niveau dérivé sans effet.                                                                                                   |
| EINECS:     | Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.                                                       |
| ETA:        | Estimation de la toxicité aiguë, ETA                                                                                        |
| ETAmélange: | Estimation de la toxicité aiguë (Mélanges)                                                                                  |
| GefStoffVO: | Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.                                                                       |
| GHS:        | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.                                         |
| IATA:       | Association internationale du transport aérien.                                                                             |
| IATA-DGR:   | Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'Association internationale du transport aérien" (IATA). |
| ICAO:       | Organisation de l'aviation civile internationale.                                                                           |



## Fiche de Données de Sécurité

### CITRON FEMMINELLO 3 MG/ML PG70VG30

|          |                                                                                           |
|----------|-------------------------------------------------------------------------------------------|
| ICAO-TI: | Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).  |
| IMDG:    | Code maritime international des marchandises dangereuses.                                 |
| INCI:    | Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.                                  |
| KSt:     | Coefficient d'explosion.                                                                  |
| LC50:    | Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.                           |
| LD50:    | Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.                                    |
| PNEC:    | Concentration prévue sans effets.                                                         |
| RID:     | Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses. |
| STEL:    | Limite d'exposition à court terme.                                                        |
| STOT:    | Toxicité spécifique pour certains organes cibles.                                         |
| TLV:     | Valeur de seuil limite.                                                                   |
| TWA:     | Moyenne pondérée dans le temps                                                            |
| WGK:     | Classe allemande de danger pour l'eau.                                                    |